



LE PACÔMIEN



Journal municipal

avril 2009

Vol. 14 No 10

MESSAGE DU MAIRE

Le 6 avril dernier, la firme Malette déposait les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. L'exercice démontre un déficit accumulé de 104 825 \$ pour la municipalité. À la suite de ce dépôt, le conseil municipal s'est interrogé puisque les documents déposés à chaque mois par la directrice générale pour le suivi budgétaire n'ont jamais démontré un tel déficit.

Des recherches effectuées par la firme comptable et par Mme Caroline Rouillard nous ont permis de trouver les trois principales causes de cet écart. À la préparation du budget 2008, un montant de 23 400 \$ était prévu en montant de transfert du gouvernement comme revenu mais, après validation, ce montant n'existe pas à titre de montant à recevoir de la part du gouvernement. Deuxièmement, un écart entre le montant budgété et le coût réel sur la dette à long terme présente un manque à gagner de 57 574 \$. Cette somme ne figurait pas dans les dépenses. Donc, les revenus n'étaient pas là pour compenser. Enfin, la confirmation du projet de résidence pour aînés nous a amené à réaliser des travaux majeurs pour changer des conduites pluviales dans tout le secteur et prolonger les services d'aqueduc et d'égouts pour faire l'entrée de service de la résidence. En 2007, la municipalité, avec la recommandation de la firme comptable, a adopté un règlement pour les immobilisations. Le 6 octobre 2008, le conseil autorisait la directrice générale à contracter un emprunt de 60 000 \$ pour financer ces travaux d'immobilisations. L'emprunt a été effectué jusqu'à maintenant pour un montant de 36 000 \$. Il reste une somme de 24 000 \$ pour les immobilisations en voirie.

En additionnant ces trois montants, on se retrouve avec un total de 104 974 \$.

Dans les circonstances, le conseil municipal entend prendre ses responsabilités et adopter des mesures plus strictes de contrôles et de vérification envers la direction générale de la municipalité. Le conseil procèdera à l'adoption d'un règlement pour couvrir cette dette sur les cinq prochaines années.

Après un exercice méticuleux, je vous assure que les vérifications ont été faites pour que le budget 2009 soit fidèle à la réalité pour le service de la dette et pour les montants à recevoir des affaires municipales pour l'année 2009.

Compte tenu du contexte économique difficile, je tiens à rassurer toute la population puisque les prochaines années marqueront l'échéance de plusieurs prêts de la municipalité. Le prêt de consolidation de la dette de 2005 se terminera en 2010 au montant de 13 342 \$. Le prêt du camion de voirie et de la rue Galarneau prendra fin en 2011 au montant de 9770.20 \$. Les prêts du garage municipal, du chalet de loisirs, de l'édifice municipal et de la rue Garneau se termineront en 2012 au montant de 44 090 \$. Pour ce qui est du prêt à long terme (aqueduc+égouts), l'échéance est fixée à 2018-2019. Après plus de 10 ans de paiement, on peut constater que nous donnerons plus en capital qu'en intérêts pour les prochaines années, ce qui entraînera une diminution de notre service de la dette. En 2009, nous bénéficierons d'un montant de 26 000 \$ de Recyc-Québec pour notre gestion des matières résiduelles pour l'année 2007. Pour l'année 2008-2009, les montants nous serons confirmés à l'hiver ou au printemps 2010.

Élections municipales

Dans le contexte actuel, j'annonce que je vais présenter ma candidature à l'automne 2009 à titre de maire de la municipalité. J'ai encore la flamme et le désir de vous servir et de m'assurer de laisser la municipalité en bonne situation financière. J'ai travaillé sur le plan stratégique 2009-2014 de la MRC de Kamouraska depuis plus d'un an et je crois sincèrement que la municipalité de Saint-Pacôme, avec ses infrastructures, pourra sortir gagnante de ce plan stratégique. D'ailleurs, la MRC de Kamouraska a renouvelé son aide financière de 80 000 \$ pour l'année 2009-2010 à la Station Plein Air.

Merci de votre compréhension et de votre attention.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00

Bibliothèque municipale

Un projet de bibliothèque a été présenté au ministère de la Culture, des Communications et de la condition Féminine au printemps 2008 dans le but de relocaliser la bibliothèque municipale de Saint-Pacôme, présentement situé au deuxième étage du centre municipal.

Les principales raisons du déménagement de la bibliothèque sont d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite, d'améliorer les espaces pour la partie de collection maison et par la même occasion d'offrir des espaces adéquats aux organismes du milieu, comme le Cercle de fermières et le local des jeunes.

Le programme du ministère prévoit financer 90 % des frais de relocalisation de la bibliothèque. Pour Saint-Pacôme, la contribution municipale est un peu plus élevée en raison de l'évaluation municipale du local. C'est pourquoi, nous avons présenté une demande d'aide financière au pacte rural du Kamouraska qui nous a récemment octroyé un montant de 10 000 \$.

Ce projet culturel sera un actif pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes de Saint-Pacôme et, comme dans tous les autres projets semblables réalisés au Québec, permettra de mobiliser plus de bénévoles et d'augmenter significativement l'achalandage et le nombre d'abonnés. Cette bibliothèque pourra servir en plus à des projets spéciaux avec les jeunes du primaire, pour des conférences, des expositions et plus encore.

Les locaux actuels de la bibliothèque accueilleront le local des jeunes qui sera bientôt doté de nouveaux équipements. La MRC de Kamouraska, par l'entremise du pacte rural, nous a en effet confirmé une aide financière de 5 000 \$. Le local des jeunes est par ailleurs sur le point de recevoir une contribution financière de deux autres organismes dans les prochaines semaines.

Quant à l'actuel local des jeunes, il sera remis au Cercle de Fermières qui pourra bénéficier d'un local plus spacieux que le local actuel (12 X 12). Ce nouveau local permettra de pouvoir monter plus de métiers à tisser et, aussi, d'installer des plus gros comme plusieurs fermières l'espèrent depuis longtemps.

J'espère sincèrement que ces projets pourront se concrétiser le plus rapidement possible pour le bénéfice des citoyennes et des citoyens et pour améliorer les services à la population.

Bibliothèque municipale de Saint-Pacôme

Subvention du ministère de la Culture et des Communications	330 300 \$ (81,0%)
Subvention du pacte rural du Kamouraska	10 000 \$ (2,5%)
Contribution de la municipalité de Saint-Pacôme	67 800 \$ (16,5%)

Coût total :

408 100 \$

Forum «Ensemble, on peut» Saint-Pacôme prépare son avenir

Le comité de suivi du forum «Ensemble, on peut», tenu le 1^{er} mars dernier, a été très actif au cours des dernières semaines. Le comité soumettra prochainement le projet de plan de développement 2009-2014 et la vision 2020 de Saint-Pacôme aux membres du comité de développement et aux élus municipaux pour en faire l'adoption. Le processus devrait être complété avant l'été.

Le forum du 1^{er} mars était une occasion privilégiée pour les citoyens de se prononcer sur les actions à poser dans les secteurs économique, touristique, environnemental, patrimonial, récréatif, communautaire et culturel. Une cinquantaine de personnes ont répondu à l'invitation. Le degré de satisfaction des participants, qui ont rempli un formulaire d'évaluation à la fin du forum, était particulièrement élevé.

Brunch de la fête des Mères et des Familles à Saint-Pacôme!

Le dimanche 10 mai, c'est la fête des Mères! La municipalité de Saint-Pacôme vous invite à un brunch qui se tiendra à la Salle communautaire Albert-Royer entre 10h00 et 13h00. Le coût est de 15,00 \$ par adulte et de 7,50 \$ pour les 3 à 10 ans (service et taxes inclus). Au menu : Œufs, bacon, jambon, saucisse, rôties, quiches, fèves au lard, pain doré, crêpes, fromages, fruits, patates rissolées, tourtière, thé, café, lait et jus de fruits. Sans oublier des surprises pour les mamans et les enfants.

Nous aurons une autre bonne raison de fêter pendant ce brunch puisque la municipalité et le Comité Village en santé profiteront de la Semaine québécoise des familles pour certifier des actions familles réalisées par le Club Optimiste et la Ganterie BCL Ltée. Le Réseau Qualité famille compte déjà dans ses rangs le Centre d'Anjou, le Cinéma Louise, le Club de golf, le Club Optimiste et la Station plein air.

Les cartes pour le brunch sont en vente au bureau municipal. Comme le nombre de places est limité, nous vous recommandons de vous procurer vos cartes à l'avance pour éviter les mauvaises surprises.

Soyons nombreux à fêter nos mamans et nos familles!



Saint-Pacôme adhère aux Fleurons du Québec

Saint-Pacôme, le 14 avril 2009 – La municipalité de Saint-Pacôme annonce son adhésion au programme de classification horticole de Fleurons du Québec. Nés en 2006, les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement durable des municipalités québécoises. La cote de classification horticole, qui va de 1 à 5 fleurons, est attribuée pour trois ans à la suite de l'évaluation professionnelle des classificateurs, qui aura lieu cet été.



En adhérant aux Fleurons du Québec, la municipalité s'engage dans un processus d'amélioration continue du cadre de vie, et veut motiver l'ensemble de ses citoyens à faire de même. En trois ans, 219 municipalités québécoises ont obtenu leurs fleurons du Québec. Les municipalités et arrondissements Fleurons du Québec sont situés dans toutes les régions québécoises et représentent près de 3 millions de

citoyens.

Saint-Pacôme se prépare donc fébrilement à recevoir, au cours de l'été, la visite d'évaluation des classificateurs des Fleurons du Québec. Ceux-ci visiteront 60% de notre territoire, et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public.

Les points sont répartis dans 5 domaines:

- 310 points sont réservés aux efforts de la municipalité
- 270 points sont réservés aux efforts des résidents
- 180 points sont réservés aux efforts des institutions
- 140 points sont réservés aux efforts des industries et des commerces
- 100 points sont réservés aux Initiatives communautaires et au développement durable

Semblables aux étoiles pour les hôtels, les Fleurons du Québec peuvent être affichés dans les entrées municipales, et leur valeur augmente en fonction de leur nombre. Mais plus que la possibilité de retombées économiques, les Fleurons du Québec seront aussi une source de fierté pour tous, car ils constituent une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour un environnement plus propre, plus vert et plus sain!

Par conséquent, nous invitons tous les citoyens à embellir leur milieu de vie. La reconnaissance officielle des Fleurons du Québec viendra récompenser, l'automne prochain, nos efforts collectifs et suscitera de belles retombées pour tous.

Pour en obtenir la liste des municipalités classifiées et avoir plus d'information sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet www.fleuronsduquebec.com

Saint-Pacôme en action

Des dizaines de personnes s'activent à la préparation du spectacle Son et lumière au profit de l'église de Saint-Pacôme. Une douzaine de bénévoles sont notamment chargés de préparer les costumes pour cet événement. L'équipe doit notamment confectionner des vêtements monastiques semblables à ceux portés par la communauté de Pacôme en Égypte, au 3e siècle. Le spectacle sera présenté les 23, 24, 30 et 31 mai prochain à l'église de Saint-Pacôme.

Sur la photo, mesdames Hélène Lévesque, Rose Boucher, Liliane Courcy ainsi que mesdames Yolande Thibault, Thérèse Martin, monsieur Pacôme Lévesque et madame Denise Lebel. Absentes de la photo, mesdames Gemma Dionne, Chantal Dionne, Ghislaine Thériault, Colette Richard, Ginette Lacoursière et France Deschênes.



QUI REMPORTE LE PRIX QUALITÉ FAMILLE?

Votez !

Remplissez le coupon ci-dessous et n'oubliez pas de voter pour l'action qui, selon vous, mérite d'obtenir le Prix Qualité famille en 2009 :

Le Club Optimiste pour la distribution de collations santé auprès des élèves de l'école de la Pruchière OU

La Ganterie BCL Ltée pour avoir augmenté les congés et diminué les heures de travail afin de favoriser la vie familiale de ses employés.

__Déposez votre coupon dans la boîte identifiée à cette fin à la Caisse populaire de la Rivière Ouelle ou à l'épicerie Axep Gilbert-Royer **AVANT le MERCREDI 29 AVRIL À 14H00**. Vous pourriez gagner par tirage au sort 100 paco\$ offerts par la municipalité et le comité de développement de Saint-Pacôme Bonne chance !

----- Découpez ce coupon -----

BULLETIN DE VOTE QUALITÉ FAMILLE



Cochez votre choix : **Club Optimiste** ou **Ganterie BCL Ltée**

Nom : _____ Adresse : _____

Téléphone : 418- _____

Déposez ce bulletin de participation dans la boîte de tirage de la Caisse populaire de la Rivière Ouelle ou de l'épicerie Gilbert-Royer Ltée **AVANT le MERCREDI 29 AVRIL à 14h00**. **Vous pourriez gagner 100 paco\$**. Si vous le voulez, écrivez-nous une suggestion pour améliorer la qualité de vie de nos familles :



Le 6 juin 2009, ce sera la Fête des voisins

La Fête des voisins offre une formidable occasion de mieux connaître les personnes de notre voisinage. Samedi le 6 juin 2009, partout au Québec les voisins se rassembleront pour célébrer le plaisir du bon voisinage et Saint-Pacôme sera encore une fois de la partie. C'est le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) qui est à l'origine de cet événement provincial. Pour Saint-Pacôme, il s'agit d'une quatrième année de participation. Lors de la dernière édition, près de 10 fêtes ont eu lieu dans notre municipalité rassemblant plusieurs dizaines de personnes qui ont profité de cette occasion pour mieux connaître leur entourage et développer un esprit de voisinage convivial et chaleureux.

Comment participer ?

Organiser la Fête des voisins est très simple, il suffit de le décider ! L'organisation est légère et elle ne dépend que de vous : vous et vos voisins êtes les véritables acteurs du succès. Le lieu est facile à trouver : la rue, la ruelle, le parc, la cour ou le hall de votre immeuble, etc. Voici quelques conseils :

1. **Parlez-en à vos voisins**

Préparez la fête en collaboration avec vos voisins. Répartissez-vous les tâches, partagez vos idées, discutez-en. Cette préparation en commun c'est déjà un peu la fête !

2. **Procurez-vous le matériel**

Procurez-vous gratuitement des cartons d'invitations (à distribuer aux voisins) au bureau municipal de Saint-Pacôme. Nous vous remettrons également des ballons colorés et vous serez admissible pour le tirage de t-shirts.

3. **Associez les enfants aux préparatifs**

Les enfants adorent les fêtes. Associez-les à l'organisation, vous verrez, ils auront plein d'idées. Confiez-leur des responsabilités: décoration, accueil, distribution des cartons d'invitations, etc. Prévoyez des choses avec et pour eux : jeux, animation, musique, etc.

4. **Identifiez un endroit approprié**

Que ce soit dans la cour de votre maison, dans le hall, la salle commune ou la cour de votre immeuble, choisissez l'endroit qui vous paraît le plus approprié. Prévoyez une stratégie de repli en cas de mauvais temps.

5. **Invitez officiellement vos voisins**

Distribuez les cartons d'invitation dans les boîtes aux lettres de vos voisins environ deux semaines avant le jour J.

6. **Suscitez la participation de tous à la Fête**

Imaginez des solutions pour ceux qui peuvent avoir des contraintes pour participer : garde d'enfants, maladie, handicap, isolement, etc.

7. **Les Agapes (la nourriture)**

La Fête des voisins c'est simple et chacun fait sa part. Que vous organisiez votre fête sous la forme d'un 5 à 7 ou d'un buffet, une bonne formule est d'inviter les gens à apporter quelque chose à manger et à boire. Selon la formule que vous choisirez, le carton d'invitation prévoit un espace permettant d'inscrire les détails pratiques liés à la Fête.

8. **Créez une ambiance de fête**

Pensez aussi à la décoration (guirlandes, ballons, fleurs,...) et à la musique (il y a peut-être des musiciens parmi vos voisins). Mais attention à ne pas importuner les voisins qui ne participeraient pas à la fête; ce n'est pas le jour pour créer des chicanes de voisinage...

9. **N'hésitez pas à faire connaissance**

Le jour de la fête, faites ressortir l'altruiste en vous, ne soyez pas réservé. Le but est de mieux connaître vos voisins, alors faites les premiers pas et présentez-vous. Les timides vous en seront certainement reconnaissants.

10. **Faites savoir que vous organisez une Fête**

La fête des voisins, c'est des centaines de personnes qui, en simultanément, vont souligner l'importance du bon voisinage. Pour qu'on sache que vous faites partie du mouvement, informez la municipalité au 418-852-2356 ou à develop-stpacome@bellnet.ca et [inscrivez votre fête sur le site Web](http://www.fetedesvoisins.qc.ca) de la Fête des voisins : [fetedesvoisins.qc.ca](http://www.fetedesvoisins.qc.ca). Vous courrez ainsi la chance de gagner des t-shirts et des ballons !



La Fête nationale du Québec approche...

Depuis déjà quelques mois, des personnes de notre communauté sont engagées dans l'organisation de la Fête nationale du Québec et du troisième Défi Marylise-Lévesque. Si vous avez quelques heures à donner le 24 juin, si vous voulez vivre la Fête nationale autrement, joignez-vous à une équipe dynamique prête à faire de cette fête un moment inoubliable. Pour le Défi Marylise-Lévesque, nous avons notamment besoin de personnes sur le parcours pour assurer la surveillance, le bien-être et la sécurité des marcheurs et des coureurs. Nous avons aussi besoin de bénévoles pour assurer le bon déroulement des repas.

Les personnes intéressées peuvent contacter l'agent de développement, René Bélanger au 418-852-2356.

Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

Permis de brûlage

Suite à une intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs cet automne chez un producteur agricole de la région, ils ont constaté que ce dernier brûlait du vieux foin. Constatant ce fait, le ministère nous a fait parvenir copie du règlement sur la qualité de l'atmosphère article 22 : « Il est interdit de brûler des matières résiduelles (déchets) à ciel ouvert, sauf dans le cas de branches, d'arbres ou de feuille mortes ».



Il nous demande donc d'émettre un permis de brûlage mentionnant ce qui est interdit par la loi. Dorénavant, chacune des municipalités composant la Régie Intermunicipale devra émettre un permis de brûlage mentionnant la loi. Pour avoir le droit de faire brûler à ciel ouvert, vous devrez avoir un permis de brûlage émis par votre municipalité. Ce permis devra être signé par le demandeur et la personne qui l'émet.

Souper B.B.Q.

Le 17 mai, parrainé par la Brigade de Rivière-Ouelle/Saint-Denis aura lieu notre 23e souper B.B.Q. Comme par les années passées, nous aurons des coupons / tirages à vendre, qui pourront vous faire gagner des prix. Le souper sera suivi d'une soirée dansante avec l'orchestre « Une fille, un gars ». Le tout se déroulera à Rivière-Ouelle à la salle du tricentenaire au 111, rue de l'Église.

Bienvenue à tous. Venez vous amuser, nous vous attendons !

Souper spaghetti et remise de médailles aux pompiers.

Le 21 mars dernier a eu lieu à la salle municipale de Saint-Pacôme, une remise de médailles aux pompiers. Pour célébrer cet événement, nous avons organisé un souper spaghetti. Bravo aux pompiers qui ont travaillé à faire de ce souper une réussite.



Au nom de la population desservit par la Régie Intermunicipale du Kamouraska Ouest, je tiens à remercier nos 5 pompiers pour la persévérance et le dévouement envers la population pendant toutes ces années.

Cinq de nos pompiers ont reçu une médaille :

Sur la photo de gauche à droite : M. Christian Gagnon, directeur, M. Caroll Milliard, 30 ans de service, M. Carol Lauzier, 20 ans de service M. Denis Dionne, 20 ans de service, M. Daniel Casgrain, 20 ans de service et M. Normand Martin, 20 ans de service

Nous tenons à remercier nos généreux commanditaires:

Roland & Frères inc., Épicerie Gilbert Royer Ltée, Boulangerie la Pocatière, Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme, Chevaliers de Colomb de Saint-Pacôme, Résidence au Vieux Moulin.

Régie Intermunicipale kamouraska Ouest
Christian Gagnon, directeur des incendies.

Capsule verte

Inutile d'acheter un nettoyant pour vos objets en cuivre et en laiton. Mélangez à part égale de la farine, du sel et du vinaigre. Laissez sécher cette pâte après l'avoir appliqué sur l'objet que vous voulez nettoyer. Frottez ensuite avec un chiffon doux. Bon ménage!

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 2, 23 et 30 mars 2009

058.03.09 OUVERTURE D'UN COMPTE POUR LE LOCAL DES JEUNES

ATTENDU QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) a été versé par Opération Nez Rouge dans le but d'aider à l'achat de jeux de sociétés pour le démarrage du local des jeunes;

ATTENDU QUE la municipalité possède un montant de quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-onze cents (93,91 \$) appartenant au local des jeunes;

ATTENDU l'ouverture du local des jeunes le 6 mars prochain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un compte soit ouvert à la Caisse populaire Desjardins de la rivière Ouelle au nom du local des jeunes et que ces montants y soient déposés.

059.03.09 DEMANDER À POSTES CANADA DE REMPLACER LES BOÎTES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE nos boîtes postales vertes sont désuètes;

ATTENDU QUE les boîtes postales communautaires sont mises à notre disposition par la Société canadienne des postes;

ATTENDU QUE tous les frais reliés à l'installation de ces boîtes communautaires sont assumés par la Société canadienne des postes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à la Société canadienne des postes de changer nos boîtes vertes pour des boîtes communautaires plus adéquates.

060.03.09 MANDAT BPR – TRAVAUX DE DRAGAGE SUR LA RIVIÈRE OUELLE

ATTENDU QUE les inondations survenues dans le passé ont nécessité des travaux urgents dans la rivière Ouelle en 2005;

ATTENDU QUE la firme BPR Infrastructure inc. a réalisé ces travaux qui consistaient à l'enlèvement de matériaux, la stabilisation des berges, la construction et consolidation de digues, l'aménagement de seuil déversoir et le démantèlement du pont Hudon;

ATTENDU QUE les dernières crues printanières et automnales ont causé d'une part, l'accumulation de matériel et d'autre part, l'érosion de la berge;

ATTENDU QUE la firme BPR Infrastructure inc. recommande la réalisation des travaux de dragage des matériaux granulaires et de stabilisation de la berge pour prévenir des dommages lors de la prochaine crue;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation doit être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour exécuter lesdits travaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme BPR Infrastructure inc. pour préparer les plans et devis des travaux à réaliser et soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

061.03.09 PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AUUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE – RUE PLOURDE – ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique sur la rue Plourde;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Constructions Jean-Paul Landry Inc., a déposé une soumission respectant les exigences des documents de soumission;

ATTENDU QUE BPR Groupe-conseil recommande l'acceptation de la soumission de Constructions Jean-Paul Landry Inc. sous certaines conditions;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme accorde et procède à l'adjudication du contrat à l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme, soit Constructions Jean-Paul Landry Inc. conditionnellement à :

L'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

La confirmation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que l'enveloppe du FIMR sera ajustée; L'acceptation du règlement d'emprunt;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'assure de signer le contrat avant le 24 mai 2009, afin de respecter le délai du cautionnement de soumission apparaissant au devis.

062.03.09 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 247 – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AUUEDUC ET D'ÉGOUTS DANS LE SECTEUR DE LA RUE PLOURDE

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2009 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme bénéficie de l'aide financière provenant du programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale » (FIMR) et les transferts de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plusieurs avis d'infraction du Ministère de l'Environnement concernant les problèmes de rejet d'égout sanitaire dans ce secteur et que

les travaux effectués permettront de remédier à la situation;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout de ce secteur ont été décrétés par la résolution portant le numéro 034.01.09.

ATTENDU QU'il est nécessaire, en attendant les subventions, d'emprunter la somme de un million cent trente-sept mille quatre cent soixante-sept dollars (1 137 467,00 \$).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents, que le règlement suivant portant le numéro 247 soit adopté;

Règlement 247 décrétant un emprunt de un million cent trente-sept mille quatre cent soixante-sept dollars (1 137 467,00 \$) et une dépense de un million cent trente-sept mille quatre cent soixante-sept dollars (1 137 467,00 \$) pour l'exécution de travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique dans le secteur de la rue Plourde

ARTICLE 1 **BUT** **ET DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de collecte des eaux usées sur une longueur approximative de sept cent cinquante-cinq (755) mètres linéaires, la mise en place d'une conduite d'eau sur une longueur de sept cent quatre-vingt-dix (790) mètres linéaires, la construction d'un poste de pompage, la construction d'une conduite de refoulement sur une longueur totale approximative de trois cent quarante (340) mètres linéaires, la construction des entrées de service d'égout domestique, la réfection complète de la structure de la chaussée d'une partie de la rue principale sur une longueur approximative de quatre cent trente (430) mètres, la réfection partielle et complète de la rue Plourde et la traverse de la route 230, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par BPR Groupe-conseil, en date du 27 février 2009 font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2 **DÉPENSES** **AUTORISÉES**

Le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas un million cent trente-sept mille quatre cent soixante-sept dollars (1 137 467,00 \$) incluant les frais techniques, les frais administratifs, les frais légaux, les frais de négociation de l'emprunt, l'intérêt sur emprunt temporaire et toutes autres dépenses telles que décrites à l'estimé de BPR Ingénieurs Conseil.

ARTICLE 3 **ACQUISITION** **DES DROITS DE PASSAGE ET AUTRES**

Le Conseil est autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tous les terrains nécessaires, servitudes et droits nécessaires à la réalisation des présents travaux. Les titres requis seront précisés ultérieurement par résolution si nécessaire.

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de un million cent trente-sept mille quatre cent soixante-sept dollars (1 137 467,00 \$) remboursable sur vingt (20) ans pour la quote-part de la Municipalité et selon les échéances prévues aux critères administratifs des programmes d'aide pour le versement des subventions.

ARTICLE 5 IMPOSITION FISCALE À L'ENSEMBLE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de vingt-cinq pour cent (25 %), il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 IMPOSITION FISCALE AUX SECTEURS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de soixante-quinze pour cent (75 %), il est exigé par le présent règlement et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et égout et par le prolongement des réseaux d'aqueduc et égout, est décrit en détail à l'annexe « B », une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de soixante-quinze pour cent (75 %), par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables à l'intérieur du bassin de taxation.

ARTICLE 6.1 UNITÉS DE BASE

Unités de base utilisées pour le remboursement des coûts d'immobilisation, incluant les frais contingents et les taxes inhérentes aux travaux décrits précédemment.

Catégorie

Résidentiel (1 logement et plus)	Voir article 6.2
Terrain vacant	0,5
Terrain vacant situé dans la zone d'extension des rues Garneau et Meunier	1,0
Terrain vacant situé dans la zone de prolongement du réseau jusqu'à la limite de la zone industrielle au Sud de la route 230	1,0
Terrain vacant situé dans la rue Plourde	1,0
Chalets	0,5
Maisons mobiles	1,0
Ébénisterie	1,0
Salons funéraires	1,0
Bureau poste – Édifice de communications	1,0
Centre jardin	1,0
Salon de coiffure	1,0
Salon de coiffure dans une résidence du propriétaire	1,5

Autres commerces, services et services professionnels	1,0
Usage commercial de services et de services professionnels dans un bâtiment résidentiel non spécifiquement mentionné dans le présent règlement	1,0
Maison de chambre-pensions comptant entre une (1) et cinq (5) chambres	1,0
Maison de chambres comptant entre 11 à 13	2,5
14 à 16	3,0
17 à 19	3,5
Maison de chambres –pensions comptant entre six (6) et dix (10) chambres	2,0
Centre touristique(Toute installation sanitaire mixte qui fait partie d'un site à vocation touristique)	2,5
Scierie, séchoir	1,0
Poissonnerie	1,5
Hôtels avec bar et salle à manger seule	1,5
Restaurants saisonniers	1,5
Compagnies de transport	2/garage
1/édifice à bureau	
Industries manufacturières :	
1 à 5 employés	1,0
6 à 10 employés	1,5
11 à 20 employés	2,0
21 à 30 employés	2,5
31 et plus	3,0
Institutions financières :	
1 à 4 employés	1,0
5 à 9 employés	1,5
10 employés et plus	2,5
Garages	2,0
Garage – stations service	2,0
Garage – peinture/soudure/débosselage/ essence	2,0
Restaurants	2,0
Magasin général	2,0
Épiciers – bouchers	2,0
Épiciers – dépanneurs	2,0
Salle de quilles	2,0
Lave-autos	2,5
Garages – vente automobiles	3,0
Fermes avicoles	3,0
-Fermes laitières	4,0
Hôtels avec motels, restaurants et bar	4,0

Dans le cadre du présent règlement, la terminologie « terrain vacant » signifie terrain : qui est desservi par les égouts sanitaire et pluvial ou l'aqueduc et dont les dimensions et la superficie du terrain correspondent aux dimensions minimales exprimées dans le règlement de zonage en vigueur à l'égard de la zone où se situe le terrain et qui peut être construit, selon les exigences dudit règlement

ARTICLE 6.2 UNITÉ DE BASE RÉSIDENTIELLE

Unité résidentielle :

L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale qui égale un (1,0) (vacant ou non).
Pour chaque immeuble de plus d'un (1) logement jusqu'à trois (3) logements : unité de base pour un immeuble un (1) logement (1.0) plus 0,8 unité pour chaque logement supplémentaire.
Pour chaque immeuble de plus de trois (3) logements jusqu'à cinq (5) logements : unité de base pour un immeuble trois (3) logements (2,6) plus 0,7 unité pour chaque logement supplémentaire.
Pour chaque immeuble de plus de cinq (5) logements jusqu'à huit (8) logements : unité de base pour un immeuble cinq (5) logements

(4,0) plus 0,5 unité pour chaque logement supplémentaire.

Pour chaque immeuble de plus de huit (8) logements : unité de base pour un immeuble huit (8) logements (5,5) plus 0,13 pour chaque logement supplémentaire.

ARTICLE 7 APPROPRIATION AUTORISÉE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SI LE MONTANT DÉPENSÉ EST PLUS ÉLEVÉ

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 CONTRIBUTION OU SUBVENTION POUVANT RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

063.03.09 STATION PLEIN AIR – OPTION MULTI-PROJET

ATTENDU QUE la remontée mécanique numéro 1 est hors d'usage dû à l'usure du câble;

ATTENDU QUE l'achalandage est moindre dû à ce fait;

ATTENDU QUE la Station Plein Air a besoin d'une aide financière pour le remplacement de ce câble;

ATTENDU QUE la Station Plein Air recevra en avril un versement de l'aide financière accordée par la MRC de Kamouraska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le Centre financier aux Entreprises de la Côte-du-Sud de verser un montant de douze mille dollars (12 000,00 \$) à la Station Plein Air afin que le câble de la remontée mécanique numéro 1 soit remplacé le plus tôt possible;

QUE la Station Plein Air s'engage à rembourser au Centre financier aux Entreprises de la Côte-du-Sud le douze mille dollars (12 000,00 \$) dès que la MRC de Kamouraska aura procédé au versement de l'aide financière accordée en avril.

064.03.09 ENGAGEMENT DE MME CHRISTINE THÉRIAULT – ANIMATRICE POUR LE LOCAL DES JEUNES

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement de Mme Christine Thériault comme animatrice pour le local des jeunes au taux horaire de quinze dollars (15,00 \$) l'heure.

065.03.09 REMERCIEMENTS A LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN

**PROTECTION INCENDIE DU
KAMOURASKA OUEST POUR LEUR
PRÉSENCE À LA JOURNÉE DE LA
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest a bien voulu participer à la journée de la municipalité le dimanche 22 février dernier en faisant une démonstration des divers équipements servant lors de situations d'urgence;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de remercier la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska ouest ainsi que les pompiers volontaires qui ont donné généreusement de leur temps.

**066.03.09 ACCEPTATION
DU PERMIS DE BRÛLAGE PRÉSENTÉ PAR
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN
PROTECTION INCENDIE DU
KAMOURASKA OUEST**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest nous présente un projet de permis de brûlage qui doit être similaire à chacune des quatre (4) municipalités de la Régie;

Il est proposé par Mme Carmelle Dumont et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le permis de brûlage tel que présenté par la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

**067.03.09 RÉSEAU
QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN
SANTÉ – COTISATION 2009**

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de verser la cotisation annuelle 2009 au Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé au montant de cinquante dollars (50,00 \$).

**068.03.09 PROGRAMME
DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE
CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIE –
AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QU'une entente doit être signée avec les Habitations Populaires de la Côte du Sud concernant le supplément au loyer dans le cadre du programme accèslogis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la directrice générale et le maire soient les personnes désignées pour signer l'entente avec les Habitations Populaires de la Côte-du-Sud.

**069.03.09 SOUMISSIONS
DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS**

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour le chlorure de calcium comme abat poussière :

Sel Warwick sacs de 35 kg 19,60 \$

Somavrac sacs de 35 kg 19,78 \$

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Sel Warwick pour l'achat de deux cent-dix (210) sacs de trente-cinq (35) kilogrammes d'abat poussière au montant de dix-neuf dollars et soixante cents (19,60 \$) le sac.

**070.03.09 DEMANDE
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME MARIE-**

CLAUDE LAVOIE ET M. ROGER PILON

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Marie-Claude Lavoie et M. Roger Pilon ont pris possession de la résidence sise au 177, rue Galarneau le 6 janvier 2009;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Marie-Claude Lavoie et de M. Roger Pilon au programme pacômien d'accès à la propriété.

**071.03.09 VIN
D'HONNEUR – SYMPOSIUM DE PEINTURE
DU KAMOURASKA**

ATTENDU QUE l'ouverture du symposium de peinture du Kamouraska se fera à Saint-Pacôme cette année;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme offre le vin d'honneur lors de cet événement.

**072.03.09 RAPPORT
FINANCIER 2008 – RÉGIE
INTERMUNICIPALE EN PROTECTION
INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST**

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2008 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE le rapport financier 2008 démontre un surplus de seize mille sept cent quatre-vingt-huit dollars (16 788,00 \$);

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2008 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté.

**073.03.09 LA MUTUELLE
DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le jugement a été rendu dans le dossier en dommages-intérêts pour des infiltrations d'eau dans le sous-sol de la maison de Mme Marie-France Biancardin et M. Gilles Chénard, les 11 et 12 juillet 2007 alors que des pluies abondantes se sont déversées dans la région;

ATTENDU QUE la maison de Mme Biancardin et de M. Chénard est située à proximité d'un fossé situé dans la ligne séparative des municipalités de Saint-Pacôme et de St-Gabriel et que ce fossé est entretenu par les deux municipalités;

ATTENDU QUE la valeur des dommages est de cinq mille dollars (5 000,00 \$) et que la municipalité de Saint-Gabriel a versé au demandeur une somme de deux mille cinq cent dollars (2 500,00 \$) représentant cinquante pour cent (50%) des dommages;

ATTENDU QUE la cour du Québec condamne la municipalité de Saint-Pacôme à payer à Mme Biancardin et M. Chénard deux mille cinq cent dollars (2 500,00 \$) avec intérêts au taux de

5% l'an à compter de la mise en demeure plus l'indemnité additionnelle et les frais de cent cinquante et un dollars (151,00\$);

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalité du Québec a versé la somme de deux mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-deux cents (2 995,82 \$) pour dommages matériels;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de payer à l'ordre de La Mutuelle des municipalités du Québec la somme de mille dollars (1 000,00 \$) représentant la franchise à payer dans le dossier de Mme Marie-France Biancardin et M. Gilles Chénard.

**074.03.09 DEMANDE DE
COMMANDITE – CLUB DE COURSE DE
CHIENS DE ST-GABRIEL DE
KAMOURASKA INC.**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cinquante dollars (50,00 \$) au Club de course de chiens de St-Gabriel de Kamouraska inc. pour une publicité de ¼ de page lors de la course de chiens qui se tiendra les 7 et 8 mars 2009.

**075.03.09 DEMANDE DE
DON – ASSOCIATION POCATOISE DES
PERSONNES HANDICAPÉES INC.**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de deux cent dollars (200,00 \$) à l'Association Pocatoise des Personnes Handicapées afin de les appuyer dans leur mission de promouvoir les droits et intérêts des personnes handicapées.

**076.03.09 DEMANDE DE
COMMANDITE – ÉCOLE POLYVALENTE LA
POCATIÈRE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de soixante dollars (60,00 \$) pour un espace publicitaire de ¼ de page dans l'album des finissants et finissantes de l'École Polyvalente La Pocatière.

**077.03.09 DEMANDE DE
COMMANDITE – LANCEMENT DU NOUVEL
ALBUM DE CAROLYNE JOMPHE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de cent dollars (100,00 \$) pour le lancement du nouvel album de Carlyne Jomphe qui aura lieu le mercredi 18 mars prochain au Complexe Albert-Royer à 17h30.

**078.03.09 DEMANDE DE
COMMANDITE – CLUB LIONS DE LA
POCATIÈRE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de quatre-vingt dollars (80,00 \$) pour un

espace publicitaire de 1/8 de page dans l'album souvenir du Club Lions de La Pocatière qui sera remis lors du congrès Lions du district U-3 en mai 2009.

079.03.09 **DEMANDE DE DON – ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à Action Chômage Kamouraska inc. afin de les appuyer dans leur mission de défendre les droits des chômeurs et chômeuses.

082.03.09 **INSCRIPTION À LA JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DES ÉGLISES AU BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE la Table de concertation du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent tiendront, le 24 avril prochain à l'église Saint-PieX de Rimouski, l'événement intitulé *Un patrimoine au cœur de l'identité régionale : Journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent*;

ATTENDU QUE les églises représentent un important héritage culturel qui se doit d'être préservé;

ATTENDU QUE cet événement a pour but d'outiller les communautés qui devront, tôt ou tard, décider du sort de leur église;

ATTENDU QUE, bien plus qu'un lieu de culte, l'église demeure le symbole d'un héritage commun ayant structuré notre société;

ATTENDU QUE l'abandon de la pratique religieuse au cours des dernières décennies, conjugué au vieillissement de la population et à l'augmentation des coûts d'entretien des églises, expliquent en partie ce phénomène;

ATTENDU QUE le souhait des organisateurs de cette journée de réflexion est d'inciter nos collectivités à se mobiliser et à se concerter, et que de ce partenariat dynamique surgissent de nouvelles pistes favorisant la mise en valeur de cet important patrimoine bâti et que la conservation des églises représente un défi de taille;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que deux (2) personnes assistent à cette journée de réflexion sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent. Les frais d'inscription sont de vingt-cinq dollars (25,00 \$) par personne.

083.03.09 **PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION D'ALGUES BLEU-VERT PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 27 juin 2008 l'entrée en vigueur du Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) dont la gestion relève du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE le programme a pour objet d'aider les MRC et les villes hors MRC admissibles à se doter d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques déficientes et

susceptibles de constituer une source important de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la MRC est admissible au programme du fait qu'un ou plusieurs plan(s) d'eau font partie de la liste des plans d'eau cibles par le programme;

ATTENDU QU'aux fins du programme, la MRC doit procéder à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées et à un relevé sanitaire dans le but de déterminer les actions à prendre pour corriger les installations déficientes qui constituent une source de prolifération d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., 1981, Q-2, r.8) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

ATTENDU QUE pour bénéficier de l'aide financière accordée dans le cadre du programme, la MRC doit convenir avec la Municipalité d'une entente afin de se faire confier cette responsabilité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer l'entente relative à l'application du programme de prévention d'algues bleu-vert (PAPA) prévoyant la délégation de compétence à la MRC de Kamouraska.

095.03.09 **PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE – RUE PLOURDE – DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE RÉSERVÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMR**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique sur la rue Plourde;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « Constructions Jean-Paul Landry inc. » a déposé une soumission supérieure à l'estimé préliminaire préparée en janvier 2007;

ATTENDU QUE le coût des travaux admissibles dépasse de quarante-cinq mille deux cent quarante dollars (45 240,00 \$) l'enveloppe prévue dans le cadre du programme FIMR;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme n'a pas les disponibilités budgétaires pour défrayer le dépassement des coûts;

ATTENDU QUE le dépassement des coûts est principalement attribuable aux augmentations de coûts de réalisation des travaux pour la saison 2007, la saison 2008 et l'augmentation prévue pour 2009;

ATTENDU QUE les travaux admissibles au programme FIMR étaient jugés admissibles par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du Territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés à très court terme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) d'augmenter l'enveloppe réservée dans le cadre du programme FIMR, et ce, afin d'atteindre les coûts admissibles, soit deux cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars (265 492,00 \$), évalués à partir du plus bas soumissionnaire;

QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) confirme le montant de l'aide financière accordée pour la réalisation des travaux en 2009;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du Territoire (MAMROT) d'analyser la demande dans les meilleurs délais puisque le contrat doit être adjugé avant le 24 mai 2009, afin de respecter le délai de cautionnement de soumission apparaissant au devis.

096.03.09 **RÉSOLUTION D'APPUI – FONDATION-JEUNESSE DE LA CÔTE-SUD**

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud en est à sa quinzième (15^e) année grâce à la détermination de ses administrateurs bénévoles;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud a pavé la route à des réalisations dédiées aux jeunes : soirées hommage et reconnaissance, loterie de l'espoir, support personnalisé à certains jeunes dont les demandes ont été jugées pertinentes et des conférences sur des sujets relatifs aux besoins des jeunes;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud veut aller plus loin en contribuant davantage à l'édification d'un monde meilleur pour les jeunes de notre région;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud a entrepris des démarches auprès des instances politiques et des structures administratives qui ont une mission d'aide aux organismes de jeunes afin d'obtenir un support financier pour l'embauche d'un agent de développement pour une période de 12 à 18 mois;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud dans ses démarches afin d'obtenir un support financier pour l'embauche d'un agent de développement car nous croyons que cette institution contribue au mieux-être de notre jeunesse.

086.03.09 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2009**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec 2009 est organisée par la municipalité de Saint-Pacôme en collaboration avec des organismes du milieu;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. René Bélanger, agent de développement, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du mouvement national des

Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2009.

087.03.09 ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES – DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER – HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QU'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU QUE pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU QUE pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU QUE les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la municipalité de Saint-Pacôme en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU QUE ce montant sera de trente dollars (30,00 \$) par rapport de recommandation en format papier et de trente-cinq dollars (35,00 \$) par rapport de recommandation en format électronique;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer »;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme soumet le projet : Local des jeunes;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme désigne Mme Hélène Lévesque comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Hélène Lévesque à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Mme Hélène Lévesque la municipalité de Saint-Pacôme, autorise Mme Manon Lévesque à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution.

QUE la municipalité de Saint-Pacôme soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet Local des jeunes.

088.03.09 ENTÉRINER L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME ET CHEVRONS-DIONNE

ATTENDU le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique dans le secteur de la rue Plourde;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme et ses mandataires devront passer sur le terrain de Chevrons Dionne Inc. pour l'exécution des travaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner le protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Saint-Pacôme et Chevrons Dionne Inc. et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le document.

089.03.09 INSTALLATION DU CÂBLE ET AUTRES DANS LE LOCAL DES JEUNES

ATTENDU la réouverture du local des jeunes le vendredi 20 mars dernier;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter un lecteur DVD pour le local des jeunes et de voir à ce que tous les équipements soient fonctionnels pour la prochaine ouverture du local, soit pour le vendredi 27 mars prochain.

090.03.09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RANG DE LA CANELLE

ATTENDU QUE depuis une vingtaine d'années les citoyennes et citoyens du rang de la Canelle demandent la réfection de cette route;

ATTENDU QUE depuis 1991, la municipalité de Saint-Pacôme est propriétaire de tous les terrains nécessaires pour la réparation de cette route;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a déjà investi cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$) dans la réfection du rang de la Canelle;

ATTENDU QUE malgré la participation financière de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) de la part du Ministère des Transports du Québec, les travaux demeurent inachevés;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années nos demandes se répètent auprès des différents paliers gouvernementaux et ne sont jamais retenues;

ATTENDU QUE plus de quatre-vingt (80) personnes habitent ce secteur de notre municipalité;

ATTENDU QUE cette route est le lien entre notre municipalité et la paroisse Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QUE un kilomètre (1 km) de route reste encore à faire et que celle-ci doit être pavée sur sa totalité, c'est-à-dire, 2,6 km;

ATTENDU QUE les utilités publiques doivent être déplacées aux frais de la municipalité;

ATTENDU QUE les coûts reliés à la réfection complète du rang de la Canelle s'élève à un million trois cent mille dollars (1 300 000,00 \$) et que les plans sont déjà faits;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des demandes soient adressées au Ministère des Transports du Québec et qu'une copie conforme soit envoyée à M. Claude Béchar, député Kamouraska - Témiscouata et à M. John Baird, ministre des

Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités afin que ces travaux puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

091.03.09 ÉCONOMIE LOCALE – POLITIQUE D'ACHAT

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité priorise toujours l'achat de biens et services qui sont disponibles dans notre municipalité dans le but d'encourager nos commerces et ainsi assurer leur survie.

094.03.09 REMPLACEMENT DU CONGÉ DE MALADIE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, directrice générale, est en arrêt de travail pour des raisons de santé pour une période indéterminée;

ATTENDU QU'une continuité dans les dossiers en cours doit être assurée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Caroline Rouillard soit engagée au taux horaire de trente dollars (30,00 \$) pour la durée de la convalescence de Mme Hélène Lévesque pour une moyenne de cinq (5) à dix (10) heures par semaine et au besoin.

095.03.09 NOMINATION D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, directrice générale est absente du travail pour une période indéterminée;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gervais Lévesque, maire et Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe, soient désignés comme signataires à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle et pour tous les documents officiels de la Municipalité.

096.03.09 SEMAINE DE LA FAMILLE (BRUNCH)

ATTENDU QUE le plan d'action de la Politique familiale nous permet de reconnaître publiquement les gestes que les entreprises, commerces et organismes font pour supporter les familles;

ATTENDU QUE la Municipalité a elle aussi à cœur de privilégier le partenariat avec les familles pour réaliser des actions en faveur des familles pacômiennes;

ATTENDU QUE la semaine de la famille aura lieu du 10 au 16 mai 2009 et que la Municipalité veut promouvoir la notion de « Penser et agir famille »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'organiser un brunch à la fête des Mères, le 10 mai prochain, afin de souligner à cette occasion les efforts de ceux et celles qui supportent nos familles et d'inciter les familles à participer en grand nombre à l'amélioration de la qualité de vie au sein de la Municipalité et de profiter de cette occasion pour venir bruncher en famille. (Des surprises attendront les mamans et les jeunes enfants).

Être actif et en forme à la retraite

L'heure de la retraite arrive ou est arrivée pour vous; quel temps privilégié de la vie où chacun redevient maître de son temps.



Plusieurs rêves peuvent se concrétiser, mais vous devez être en santé pour les réaliser. La pratique régulière d'une ou de plusieurs activités physiques est un des moyens les plus efficaces pour préserver sa santé. La vitalité des poumons, du cœur et des muscles se maintient quand on est physiquement actif. Votre cerveau, mieux oxygéné, profite aussi de cette cure de Jouvence. La capacité de mémoriser et de se concentrer s'accroît et même l'humeur s'améliore.

Un peu de mouvement chaque jour et hop! L'inertie est vaincue. Une marche de 10 minutes par jour, puis 2 fois et 3 fois 10 minutes selon une progression personnelle et voilà partis. Mais pour rester motivé, retenez ce qui suit: votre motivation pour l'exercice doit venir de vous, non pour faire plaisir à quelqu'un. Et faites-le parce que vous savez que c'est bon pour vous.

Gisèle Couture

Agente de promotion Arc-en-ciel du Cœur

Semaine nationale de la santé mentale 4 au 10 mai 2009

Du 4 au 10 mai 2009 se tiendra la Semaine nationale de la santé mentale sous le thème : « Être bien dans sa tête ça regarde tout le monde ».

Il s'agit du thème de la semaine nationale car nous croyons que c'est ensemble, individuellement et collectivement que nous pouvons agir en vue de favoriser les conditions nécessaires à une bonne santé mentale. Une façon d'y arriver est par le développement de nos compétences ou de ce que nous appelons les facteurs de protection. Le phénomène de la résilience en est un bon exemple. Il s'agit de la capacité de rebondir suite à des difficultés en raison de facteurs propres à la personne (ex. estime de soi, stratégies adéquates pour s'adapter au stress) ou à son environnement (ex. soutien de ses proches, disponibilité des ressources, environnement sain).

Dans ce contexte, des organismes partenaires en santé mentale vous invitent à assister à la conférence de Blandine Soulmana, conférencière et auteure du best-seller « *La Biche* ». Elle part de son vécu difficile pour décrire comment elle a réussi à reprendre le pouvoir sur sa vie. La conférence aura lieu le **6 mai 2009, dès 19h30** à la Cathédrale de La Pocatière. L'admission générale est de 5,00 \$ et gratuite pour les étudiants avec présentation de la carte étudiante ainsi que pour les membres de La Traversée.

D'autres activités sont prévues :

- journée porte-ouverte à La Traversée,
- distribution de signets...

Surveillez les médias pour plus de précisions. Nous vous invitons à y assister en grand nombre. Veuillez noter que si vous avez des questions ou besoin de support, vous pouvez communiquer avec **La Traversée**, ressource d'aide alternative en santé mentale, du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00 au (418) 856-5540.

Le 26 avril, faites « Mille et un pas contre le cancer! »

L'Association du cancer de l'Est du Québec invite les petits et les grands à participer à la marche de 3,5 km « Mille et un pas contre le cancer », le dimanche, 26 avril.



Le départ sera donné à 12h00 de l'école de Sacré-Cœur située 1005, 6e avenue. Vous pouvez vous inscrire à l'avance à la Boutique aux Frimousses du 161 Route 230, Coiffure multi-coupe du 421-B 4e avenue et Le Nid de beauté d'Isabelle du 777-A, 4e avenue à la Pocatière ou à l'école le jour même à compter de 11h30.

Le coût est établi à 1,00 \$ pour les enfants de 12 ans et moins, 4,00 \$ pour les élèves et 5,00 \$ pour les adultes. L'activité se veut plaisante pour les petits, comme pour les grands. Avant la marche, les participants pourront se faire maquiller le visage et un clown sera présent.

Après l'activité, les participants sont invités à assister au spectacle du groupe de Guillaume Pigeon, Cherrymaze, qui fera son lancement d'album au site d'arrivée de la marche situé à l'école. Pour chaque album vendu, 3 \$ seront versés à l'Association. Il y aura des tirages de prix de présence et des collations.

L'Association tient à remercier chaleureusement les organisateurs de cette activité, soit Émilie Coulombe et Tommy Ouellet, deux élèves en Techniques de travail social du Cégep de Rimouski. Leur initiative permettra de verser tous les bénéfices de la marche à l'Association du cancer de l'Est du Québec. Il est à noter qu'en cas de mauvais temps, l'activité sera reportée au dimanche, 3 mai.

L'Association du cancer de l'Est du Québec tient à remercier Claude Béchar, Député de Kamouraska-Témiscouata, Ministre des ressources naturelles et de la faune, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent; La Ville de la Pocatière, Construction Technipro et GLS sonorisation. Merci du fond du cœur!

Votre don : réinvesti à 100 % dans l'Est-du-Québec

Nouvelles du Club Optimiste

MERCI

MERCI

MERCI

Le 23e Carnaval des Neiges est maintenant chose du passé et a remporté un grand succès encore cette année.

Un merci spécial s'adresse : Aux généreux commanditaires, aux bénévoles, à tous ceux et celles qui ont participé soit par leur présence aux activités ou par l'achat des billets de la loterie. Rappelons que le Carnaval et la loterie sont les principales sources de financement pour les activités que le Club Optimiste organise pour les jeunes.

Merci encore à toute la population et à l'an prochain pour le 24e Carnaval des Neiges.

Conférence de Jacques Brodeur (Compléter l'année scolaire en mouvement)

À partir du 1er mai, les élèves des écoles de Saint-Pacôme, Saint-Gabriel et Rivière-Ouelle relèveront le défi de pratiquer

15 minutes et plus d'activités physiques par jour et le tout se terminera par une marche jusqu'au club de golf le 27 mai.

Le but de ce défi est d'aider les jeunes à améliorer leur santé et leur qualité de vie par la pratique de l'activité physique. Pour ce faire les enfants devront réduire le temps passé devant la T.V. ou l'ordinateur à regarder des films violents ou jouer à des jeux vidéo qui incitent à la violence.

Des milliers d'études ont démontré les dommages de la consommation médiatique sur les jeunes : surplus de poids, violence et impolitesse, hyperactivité et déficit de l'attention, sexualisation précoce, etc...

Dans ses rencontres avec les élèves des 3 écoles et pour les aider à devenir « braves », Jacques Brodeur leur a livré les principes suivants : 1-Raconter (peines, colères, peurs).2- Consoler (quelqu'un qui a de la peine). 3- Dire ça suffit (quand quelqu'un en intimide un autre). 4- Devant un film violent prendre la télécommande et fermer la T.V.)

Pour aider les jeunes, ce beau défi requiert la collaboration de tous. Comme le dit le proverbe :

« Pour éduquer un enfant, il faut tout un village! »

La Fédération 03 des Cercles de Fermières du Québec en congrès régional

C'est sous le thème : « Avec générosité, je m'implique », que l'assemblée générale annuelle de la Fédération 03 des Cercles de Fermières du Québec se déroulera à Saint-Pacôme le jeudi 7 mai prochain.

Environ 300 membres Fermières sont attendus pour l'événement. La Fédération 03 comprend 49 cercles, répartis dans 3 secteurs : Montmagny, L'Islet, Kamouraska-Témiscouata et le Nouveau-Brunswick. Mme Denise Germain du Conseil Exécutif Provincial sera présente à ce 68^e Congrès régional. Les congressistes adopteront les états financiers, les prévisions budgétaires ainsi que les différents rapports de Comités : Arts textiles, Communications, Dossiers et Recrutement.

À la suite de l'assemblée générale et des élections, il y aura les récompenses pour les pièces d'artisanat puisque chaque Cercle présente cinq de ses plus belles pièces d'artisanat dans les catégories : tissage, couture, tricot, fantaisie et un concours spécial. Un concours artisanat jeunesse fait également partie de l'exposition ou des jeunes des 3 secteurs nous présentent leurs réalisations. Cette exposition qui comprendra au-delà de 350 pièces d'artisanat sera ouverte au public le mercredi 6 mai 2009 de 19h00 à 20h30 à la salle municipale de Saint-Pacôme au 27 rue Saint-Louis.

Mme Gabrielle Pelletier, responsable du Comité Communications à la Fédération 03



La Table de concertation des groupes de femmes du BSL et la Commission jeunesse du BSL unissent leurs efforts pour favoriser l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes siégeant sur les conseils municipaux de notre région.

Une tournée dans chacune des MRC du BSL est prévue pour rencontrer le Conseil des maires afin de présenter notre campagne d'actions et établir ensemble des stratégies capables de renverser ce déficit démocratique qui prive le

conseil municipal de forces vives ne demandant qu'à s'investir.

Si les éluEs qui ne comptent pas se représenter en novembre tentaient de recruter une femme ou un jeune pour le ou la remplacer, une plus grande variété de préoccupations aurait voix au chapitre, et une plus grande variété de compétences et d'expériences serait mise au service de la municipalité.

Voici un tableau très révélateur de la faible présence des femmes et des jeunes sur les conseils municipaux au BSL. Si nos actions concertées permettaient de changer ce portrait en 2009, nous pourrions bénéficier de conseils diversifiés et représentatifs qui pourraient prendre des décisions répondant mieux à toute la diversité de notre collectivité.

Au BSL	Femmes	% BSL	% Qc	Jeunes femmes	Jeunes hommes	Total jeunes	% BSL	% Qc
Mairie	18/115	15.7%	13.8%	0/115	1/115	1/115	.9%	1%
Conseil	200/700	28.6%	26.3%	26/700	43/700	69/700	9.9%	7.4%
Préfet	0/8	0%	11.4%			0/8	0%	1.1%

Statistiques au 15 novembre 2007, Conseil du Statut de la femme et Table de concertation des Forums Jeunesse régionaux du Québec.

Alors, mesdames, jeunes dames et jeunes hommes, votre présence est attendue impatiemment au conseil municipal. Vous avez tout ce qu'il faut pour faire le saut et soyez assuréEs que vous recevrez tout le support nécessaire pour y parvenir. Un premier pas pourrait consister à vous inscrire au colloque du Réseau de solidarité municipale qui se tiendra le vendredi 24 avril à l'hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup sous le thème : « Le municipal dans tous ses états ». C'est un lieu privilégié pour vous informer, créer des liens, acquérir de nouvelles connaissances et constater que vous avez le pouvoir de changer les choses ici et maintenant. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la Table. On vous attend !

Lucie Brault, agente de développement

Table de concertation des groupes de femmes du BSL (www.femmes-bsl.qc.ca)



Prochaine soirée

**Le samedi 18 avril
à 19 heures**

**au Centre municipal
de Saint-Pacôme**

Une initiative
du comité Village en santé

Entrée libre!



Bibliothèque Mathilde-Massé

Avis aux auteurs, artisans, conférenciers et artistes locaux

Le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent vous donne l'occasion de vous faire connaître en inscrivant votre nom dans sa programmation culturelle sous la rubrique « Ressources artistiques Bas-Laurentiennes pour animation en bibliothèque ». Pour ce faire, il vous suffit de compléter le formulaire suivant et le retourner au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (465, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4T6 Téléc. : 418-867-3434) **avant le 15 mai 2009.**

FICHE D'INSCRIPTION pour *auteurs, artisans, conférenciers ou artistes*

- A. Nom : _____
B. Adresse : _____
C. Téléphone : _____
D. Courriel: _____

E. DOMAINE:

- LETTRES : auteurs, maisons d'édition
 MÉTIERS D'ART : artisans (céramique, papier, cuir, tissage, bois, tricot, vitrail, etc.)
 ARTS DE LA SCÈNE : spectacle, théâtre de marionnettes, musique, comédien
 ARTS VISUELS : peinture, sculpture, photographie
 COMMUNICATION : conférenciers

F. Réalisations, activités, publications, prestations (spectacles, tournées, etc.)

G. Description de l'activité à présenter : _____

H. Clientèle visée : _____

I. Durée de l'activité : _____

J. Coûts, cachets, honoraires demandés : _____

Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00

Téléphone : 418 852-2356 poste 2

OFFRES D'EMPLOI

LA CORPORATION LES HABITATIONS SAINT-PACÔME, QUI OUVRIRA UNE RÉSIDENCE DE 21 LOGEMENTS POUR PERSONNES AGÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES LE 1^{er} JUILLET 2009, EST PRÉSENTEMENT À LA RECHERCHE DE :

GESTIONNAIRE

TÂCHES

Secrétariat

- Convocation des membres-locataires aux assemblées générales annuelles
- Préparer et animer les assemblées des locataires et des employés
- Rédiger les procès-verbaux
- Préparer le rapport annuel des activités
- Suivi de correspondance, classement, mise à jour des règlements

Trésorerie

- Perception et tenue de registre des loyers
- Tenue des livres et du registre des membres
- Préparation des rapports financiers et des prévisions budgétaires
- Faire effectuer la vérification comptable annuelle

Entretien

- Supervision des tâches de conciergerie et de déneigement, voir au renouvellement des contrats et tenue du manuel d'entretien

Gestion du personnel

- Participer à la sélection du personnel
- Réaliser les tâches administratives en liens avec le personnel

EXIGENCES

- Avoir une approche respectueuse et adaptée aux personnes âgées
- Avoir une formation à jour en réanimation cardiorespiratoire
- Souplesse et ouverture d'esprit face aux besoins des résidents
- Expérience pertinente

Début de l'emploi : JUIN 2009

Horaire régulier : 20 heures/semaine

Salaires : A discuter

CUISINIER(ÈRE) PRINCIPAL(E)

TÂCHES

Préparation et service des repas

- Elaborer des menus complets, équilibrés et adaptés aux locataires
- Préparer, servir et desservir les repas (dîner et souper)
- Faire l'entretien ménager et des équipements de cuisine à tous les jours
- Placer les commandes auprès des fournisseurs

Autres tâches

- Assurer une présence auprès des locataires et assurer leur sécurité
- Agir à titre de premier contact dans les cas d'urgence

EXIGENCES

- Avoir une approche respectueuse et adaptée aux personnes âgées
- Avoir une formation à jour en réanimation cardiorespiratoire
- Souplesse et ouverture d'esprit face aux besoins des résidents
- Expérience pertinente

Début de l'emploi : JUIN 2009

Horaire régulier : 40 heures/semaine

Salaires : A discuter

AIDE-CUISINIER(ÈRE)

TÂCHES

Préparation et service des repas

- En collaboration avec le ou la cuisinier(ère) responsable, élaborer des menus complets, équilibrés et adaptés aux locataires
- Préparer, servir et desservir les repas (dîner et souper)
- Effectuer la mise en place nécessaire au service des repas
- Assurer le service aux tables
- Faire l'entretien ménager et des équipements de cuisine à tous les jours

Autres tâches

- Assurer une présence auprès des locataires et assurer leur sécurité
- Agir à titre de premier contact dans les cas d'urgence

EXIGENCES

- Avoir une approche respectueuse et adaptée aux personnes âgées
- Avoir une formation à jour en réanimation cardiorespiratoire
- Souplesse et ouverture d'esprit face aux besoins des résidents
- Expérience pertinente

Début de l'emploi : JUIN 2009

Horaire régulier : 32 heures/semaine

Salaires : A discuter

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN ET À LA BUANDERIE

TÂCHES

Entretien et buanderie

- Remettre en ordre les locaux après les activités de groupe
- Entretien des corridors et des espaces communs
- Effectuer la buanderie des locataires
- Entretien des logements
- Autres tâches connexes
- Assister le ou la cuisinier(ère) ou l'aide-cuisinier(ère) lors des congés de ceux ou celles-ci

Autres tâches

- Assurer une présence auprès des locataires et assurer leur sécurité
- Agir à titre de premier contact dans les cas d'urgence

EXIGENCES

- Avoir une approche respectueuse et adaptée aux personnes âgées
- Avoir une formation à jour en réanimation cardio-respiratoire
- Souplesse et ouverture d'esprit face aux besoins des résidents
- Civisme et discrétion
- Expérience pertinente

Début de l'emploi : JUIN 2009

Horaire régulier : 40 heures semaine

Salaires : A discuter

Les candidatures doivent être reçues avant le jeudi 30 AVRIL 2009 à 16 h par la poste

LES HABITATIONS SAINT-PACÔME
27, rue Saint-Louis, C.P. 370
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

par télécopieur : 418 852-2977 ou par courriel : develop-stpacome@bellnet.ca

Noter que seuls(es) les candidats(es) retenus(es) seront convoqués(es) à l'entrevue

Dates à retenir

Mai 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00					1 Récupération -2	2
3	4 20h Réunion du Conseil	5 Vidanges 1	6	7 Âge d'or (13h à 16h cartes)	8 Vidanges 2	9
10	11	12 Récupération 1	13	14 Âge d'or (13h à 16h cartes)	15 Récupération 2	16 Soirée Jeux de société
17	18	19 Vidanges 1	20	21 Âge d'or (13h à 16h cartes)	22 Vidanges 2	23 Âge D'Or (danse)
24	25	26 Récupération 1	27	28 Âge d'or (13h à 16h cartes)	29 Récupération 2 Bureau municipal fermé	30

ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de mai 2009

Marie-Paule Tardif	1	Pierre Coulombe	13	Raymond Laboissonnière	21
Géraldine Lévesque	1	Simon Sirois	16	Denis Dionne	22
Janette Chamberland	3	Eloy Soucy	16	Jocelyn Lévesque	24
Pâquerette Lévesque	5	Denis Laboissonnière	16	Johanne Dubé	26
Andrée Ratté	9	Clorilda Lévesque	16	Jeannine Dubé	31
Georgette Lévesque	11	René Royer	16	Yvon Lamarre	31
Cyril Dubé	11	Lina Meunier	18		
André Dionne	12	Roger Bérubé	19		



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 12 mai 2009 à midi

Prochaine parution : 20 mai 2009